

une chapelle publique et y *prier* aux intentions du pape. Ici encore l'habitude qu'a eue le séminariste de se confesser toutes les semaines, ou de communier cinq fois par semaine, comme aussi celle qu'il va prendre de communier tous les jours par la célébration quotidienne de la sainte messe, ne l'oblige pas à se confesser spécialement pour gagner cette indulgence. La visite qui est exigée pour le prêtre ne l'est pas pour l'indulgence accordée aux fidèles.

Il faut bien remarquer que cette indulgence est accordée pour la première messe du nouveau prêtre. Quoique l'ordinand ait réellement consacré en même temps que l'évêque le pain et le vin, à la messe de l'ordination dont il a dit une partie à haute voix, et par suite que ce soit là théologiquement parlant sa première messe, on doit prendre ici cette expression dans son sens vulgaire de première messe après l'ordination. De plus il faut se garder de considérer comme donnant droit à cette indulgence la première messe chantée ou lue en présence des parents et amis d'un prêtre ordonné au loin, mais qui aurait dans l'intervalle célébré d'autres messes. J. S.

(Semaine religieuse de Montréal.)

Pie X et le négus Ménélik

— o —

Au puissant Ménélik, roi des rois d'Ethiopie

PIE X PAPE

Puissant négus, roi des rois, Notre prédécesseur, de si vénérée et grande mémoire, eut une fois, dans une circonstance mémorable, l'occasion de faire appel à la générosité de votre cœur; et Votre Majesté soucieuse de rendre ses sentiments dignes de la Miséricorde du Christ, laissa voir, alors, que les paroles de paix et de commisération étaient douces à son oreille.

Aujourd'hui, des circonstances analogues se représentant, Nous avons à cœur d'adresser à Votre Majesté une instante recommandation en faveur des catholiques résidant dans votre vaste empire.

Nul doute que, comme sujets, ils soient soumis à la souveraine autorité de votre sceptre, mais dans le domaine de la religion Nous les considérons comme Nos fils.